

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE L'ISLET**

Procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Islet, tenue au bureau de la MRC à Saint-Jean-Port-Joli, mardi le 9 octobre 2018 à 19 h 30.

Étaient présent(e)s :

M <sup>mes</sup>	Céline Avoine	Sainte-Perpétue
	Anne Caron	Saint-Damase-de-L'Islet
	Denise Deschênes	Saint-Cyrille-de-Lessard
MM.	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli
	Ghislain Deschênes	Saint-Aubert
	Benoît Dubé	Tourville
	Normand Dubé	Sainte-Louise
	Clément Fortin	Saint-Omer
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Eddy Morin	Saint-Marcel
	Jean-François Pelletier	L'Islet
	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité

Était absent :

M.	André Simard	Saint-Roch-des-Aulnaies
----	--------------	-------------------------

## **1- OUVERTURE DE LA SESSION**

Après vérification du quorum, la session est officiellement ouverte sous la présidence du préfet, M. René Laverdière, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

8204-10-18 Il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M. Ghislain Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la session
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Acceptation du procès-verbal de la session régulière du conseil du 10 septembre 2018
- 4- Première période de questions pour le public
- 5- Aménagement du territoire
  - 5.1- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement numéro 775-18 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli
  - 5.2- Embauche des 4 agents de maillage dans le cadre du déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches
- 6- Développement économique
  - 6.1- Fonds d'aide aux entreprises (FAE) : Ouverture d'un compte bancaire

- 6.2- Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC de L'Islet : Mise de fonds du milieu
  - 7- Développement local et régional
    - 7.1- Fonds de développement des territoires
      - 7.1.1- Recommandations du comité d'analyse pour les projets déposés au Volet soutien aux projets structurants
    - 7.2- Stratégie jeunesse de la MRC de L'Islet
      - 7.2.1- Adoption de la Politique jeunesse de la MRC de L'Islet et du Plan d'action 2018-2021 de la Politique jeunesse
      - 7.2.2- Projet «Du type L'Islet»
    - 7.3- Plan d'action en matière de sécurité et de prévention de la criminalité : Entente avec la CDC Montmagny/L'Islet pour la coordination du plan d'action
  - 8- Transport collectif
    - 8.1- Avances de fonds
  - 9- Évaluation municipale
    - 9.1- Offre de services professionnels en évaluation foncière 2019-2023
  - 10- Sécurité incendie
    - 10.1- Interventions d'urgence hors du réseau routier : Achat d'un véhicule hors route de type côte à côte
  - 11- Administration
    - 11.1- Ressources humaines
    - 11.2- Audit des états financiers 2018
    - 11.3- État des résultats au 30 septembre 2018
    - 11.4- Comptes à accepter
  - 12- Troisième lien entre Québec et Lévis
  - 13- Motion de félicitations et de remerciements
  - 14- Cour municipale
  - 15- Matières résiduelles
  - 16- Compte rendu des comités
  - 17- Seconde période de questions pour le public
  - 18- Correspondance
  - 19- Autres sujets
  - 20- Prochaine rencontre
  - 21- Levée de la session
- 3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 10 SEPTEMBRE 2018**

8205-10-18

Il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M<sup>me</sup> Denise Deschênes et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la session régulière du conseil du 10 septembre 2018, tel que rédigé.

#### 4- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'est soumise aux membres du conseil.

#### 5- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

##### 5.1- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement numéro 775-18 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli

8206-10-18	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a adopté le règlement numéro 775-18 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 705-13;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le conseil de Saint-Jean-Port-Joli considère important de modifier le règlement de zonage numéro 705-13 afin de permettre les produits alimentaires dans les usages permis dans la classe d'usage «industrie (I2) à nuisance limitée»;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	conformément à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (LAU), une copie du règlement a été transmise au conseil de la MRC de L'Islet pour son approbation;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la MRC de L'Islet doit approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire afin de répondre à l'article 109.7 de la LAU;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	suite à son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que le règlement numéro 775-18 respecte les objectifs du <i>Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)</i> ainsi que les dispositions du document complémentaire;
	<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	il est proposé par M. Mario Leblanc, appuyé par M. Alphé Saint-Pierre et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité pour le règlement numéro 775-18 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli. Le règlement respecte les objectifs du <i>Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)</i> ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC de L'Islet.

##### 5.2- Embauche des 4 agents de maillage dans le cadre du déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches

8207-10-18	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la MRC de L'Islet a procédé à un affichage de postes pour 4 emplois d'agent(e) de maillage dans le cadre du projet «Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches»;
	<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M <sup>me</sup> Céline Avoine et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche des 4 agentes de maillage, soit M <sup>me</sup> Sandra Bernier, M <sup>me</sup> Jessica Leclerc, M <sup>me</sup> Geneviève Potvin et M <sup>me</sup> Corinne Tardif-Paradis.

## 6- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 6.1- Fonds d'aide aux entreprises (FAE) : Ouverture d'un compte bancaire

8208-10-18 Il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M<sup>me</sup> Anne Caron et unanimement résolu de mandater le directeur général de la MRC de L'Islet de procéder à l'ouverture d'un compte bancaire portant la rubrique «Fonds d'aide aux entreprises (FAE) de la MRC de L'Islet» et à signer pour le compte de la MRC de L'Islet tout document relatif à l'ouverture de ce compte bancaire.

### 6.2- Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC de L'Islet : Mise de fonds du milieu

8209-10-18 Il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre, appuyé par M. Mario Leblanc et unanimement résolu d'investir un montant de 50 000 \$ représentant la part du milieu pour le montage financier du Fonds local de solidarité (FLS), que cette somme soit puisée à même les surplus non affectés et de mandater le directeur général à signer tout document légal relatif à la mise en place du fonds FLI/FLS de la MRC de L'Islet.

## 7- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

### 7.1- Fonds de développement des territoires

#### 7.1.1- Recommandations du comité d'analyse pour les projets déposés au Volet soutien aux projets structurants

##### - Projet de mise aux normes des salles communautaires

8210-10-18 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC a procédé à un appel de projets dans le cadre du Volet projets structurants du Fonds de développement des territoires;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'analyse a procédé à l'analyse des projets déposés;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M. Eddy Morin et résolu à l'unanimité :

- d'accorder la somme de **21 423 \$** à la **municipalité de Tourville** pour son projet «**Projet de mise aux normes des salles communautaires**», représentant **60 %** du coût de projet révisé de **35 705 \$**;
- de mandater le directeur général et le préfet ou le préfet suppléant de la MRC de L'Islet à signer les protocoles d'entente avec les promoteurs.

##### - Diagnostic des capacités de production de farine

8211-10-18 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC a procédé à un appel de projets dans le cadre du Volet projets structurants du Fonds de développement des territoires;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'analyse a procédé à l'analyse des projets déposés;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M. Eddy Morin et résolu à l'unanimité :

- d'accorder la somme de **7 200 \$** à la **municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies** pour son projet «**Dia-**

**gnostic des capacités de production de farine»,**  
représentant **53 %** du coût de projet de **13 497 \$**;

- de mandater le directeur général et le préfet ou le préfet suppléant de la MRC de L'Islet à signer les protocoles d'entente avec les promoteurs.

**- Projet Rang Lafontaine et M. Chouinard**

- 8212-10-18      **CONSIDÉRANT QUE**      la MRC a procédé à un appel de projets dans le cadre du Volet projets structurants du Fonds de développement des territoires;
- CONSIDÉRANT QUE**      le comité d'analyse a procédé à l'analyse des projets déposés;
- EN CONSÉQUENCE,**      il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M. Eddy Morin et résolu à l'unanimité :
- d'accorder la somme de **4 968 \$** au **Club de Montoneige de la Côte-du-Sud (327-3)** pour son projet «**Projet Rang Lafontaine et M. Chouinard**», représentant **60 %** du coût total de projet de **8 280 \$**;
  - de mandater le directeur général et le préfet ou le préfet suppléant de la MRC de L'Islet à signer les protocoles d'entente avec les promoteurs.

**- Projet de réaménagement et modernisation**

- 8213-10-18      **CONSIDÉRANT QUE**      la MRC a procédé à un appel de projets dans le cadre du Volet projets structurants du Fonds de développement des territoires;
- CONSIDÉRANT QUE**      le comité d'analyse a procédé à l'analyse des projets déposés;
- EN CONSÉQUENCE,**      il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M. Eddy Morin et résolu à l'unanimité :
- d'accorder la somme de **3 000 \$** à la **Coopérative Saute-Mouton** pour son projet «**Projet de réaménagement et modernisation**», représentant **60 %** du coût de projet révisé de **5 000 \$**;
  - de mandater le directeur général et le préfet ou le préfet suppléant de la MRC de L'Islet à signer les protocoles d'entente avec les promoteurs.

**- Achat de bâtiment pour service de garde atypique**

- 8214-10-18      **CONSIDÉRANT QUE**      la MRC a procédé à un appel de projets dans le cadre du Volet projets structurants du Fonds de développement des territoires;
- CONSIDÉRANT QUE**      le comité d'analyse a procédé à l'analyse des projets déposés;
- EN CONSÉQUENCE,**      il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M. Eddy Morin et résolu à l'unanimité :

- d'accorder la somme de **35 000 \$** à la **SODISPA** pour son projet «**Achat de bâtiment pour service de garde atypique**»;
- de mandater le directeur général et le préfet ou le préfet suppléant de la MRC de L'Islet à signer les protocoles d'entente avec les promoteurs.

**- Station de lavage et accès au Lac Trois-Saumons**

8215-10-18	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la MRC a procédé à un appel de projets dans le cadre du Volet projets structurants du Fonds de développement des territoires;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le comité d'analyse a procédé à l'analyse des projets déposés;
	<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M. Eddy Morin et résolu à l'unanimité :
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'accorder la somme de <b>12 917 \$</b> à la <b>municipalité de Saint-Aubert</b> pour son projet «<b>Station de lavage et accès au Lac Trois-Saumons</b>», représentant <b>60 %</b> du coût de projet révisé de <b>21 528 \$</b>;</li> <li>- de mandater le directeur général et le préfet ou le préfet suppléant de la MRC de L'Islet à signer les protocoles d'entente avec les promoteurs.</li> </ul>

**7.2- Stratégie jeunesse de la MRC de L'Islet**

**7.2.1- Adoption de la Politique jeunesse de la MRC de L'Islet et du Plan d'action 2018-2021 de la Politique jeunesse**

8216-10-18	<b>CONSIDÉRANT</b>	sa volonté de faire une plus grande place aux jeunes afin qu'ils puissent s'épanouir dans la Région L'Islet et développer pleinement leur potentiel;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la MRC a tenu des consultations publiques afin de connaître les besoins et aspirations des jeunes;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la MRC a souhaité traduire dans des outils de planification ses engagements envers les jeunes;
	<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	il est proposé par M <sup>me</sup> Céline Avoine, appuyé par M <sup>me</sup> Anne Caron et unanimement résolu d'adopter la Politique jeunesse de la MRC de L'Islet et son Plan d'action 2018-2021.

**7.2.2- Projet «Du type L'Islet»**

8217-10-18	Il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M <sup>me</sup> Céline Avoine et unanimement résolu que la MRC de L'Islet accepte la soumission de Visages régionaux au montant de 11 463,01 \$, avec taxes, pour le projet «Du type L'Islet» du Plan d'action de la Politique Jeunesse 2018-2021 et mandate son directeur général à signer les documents afférents à cette soumission.
------------	--

**7.3- Plan d'action en matière de sécurité et de prévention de la criminalité :  
Entente avec la CDC Montmagny/L'Islet pour la coordination du plan  
d'action**

8218-10-18	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la MRC de L'Islet a fait réaliser un diagnostic et un plan d'action en matière de criminalité;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le diagnostic met en lumière des préoccupations d'insécurité vécue par certains groupes et de manière plus aiguë dans certaines municipalités;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la MRC souhaite agir de manière préventive en matière de criminalité;
	<b>CONSIDÉRANT QU'</b>	un plan d'action a été élaboré avec l'appui de plusieurs organismes communautaires du milieu;
	<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre, appuyé par M. Benoît Dubé et unanimement résolu d'adopter l'entente proposée avec la CDC ICI Montmagny/L'Islet pour la mise en œuvre et la coordination du plan d'action en matière de sécurité et de prévention de la criminalité, de contribuer pour une somme de 40 000 \$ dont une somme de 10 000 \$ puisée à partir du FDT et d'autoriser le directeur général à signer l'entente.

**8- TRANSPORT COLLECTIF**

**8.1- Avances de fonds**

8219-10-18	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la MRC a la responsabilité du transport collectif sur son territoire;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	pour effectuer le transport collectif, la MRC a mandaté Transport adapté et collectif de L'Islet-Nord et Transport adapté et collectif de L'Islet-Sud;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	pour l'appuyer à offrir le service de transport collectif, la MRC de L'Islet reçoit une aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la MRC de L'Islet retransmet la subvention obtenue du MTMDET aux deux organismes mandatés pour financer les opérations de transport collectif;
	<b>CONSIDÉRANT QU'</b>	avant d'obtenir la subvention du MTMDET, les organismes de transport doivent supporter financièrement les coûts des opérations pendant plusieurs mois;
	<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	il est proposé par M <sup>me</sup> Denise Deschênes, appuyé par M <sup>me</sup> Céline Avoine et unanimement résolu d'autoriser le directeur général à effectuer des décaissements à Transport adapté et collectif de L'Islet-Nord et Transport adapté et collectif de L'Islet-Sud sous forme d'avances de fonds.

## **9- ÉVALUATION MUNICIPALE**

### **9.1- Offre de services professionnels en évaluation foncière 2019-2023**

- 8220-10-18 Il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M. Alphé Saint-Pierre et unanimement résolu :
- que la MRC de L'Islet retienne les services de la firme L'immobilière comme entreprise de services professionnels en évaluation foncière et dont la soumission totalise 260 000 \$, incluant toutes les taxes, pour un contrat de cinq ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2023;
  - que tous les documents contenus au cahier de charges, notamment la formule de soumission ainsi que la présente résolution, fassent foi du contrat entre les parties.

## **10- SÉCURITÉ INCENDIE**

### **10.1- Interventions d'urgence hors du réseau routier : Achat d'un véhicule hors route de type côte à côte**

- 8221-10-18 Il est proposé par M<sup>me</sup> Denise Deschênes, appuyé par M<sup>me</sup> Céline Avoine et unanimement résolu de procéder à l'achat d'un véhicule CAN-AM Defender XT 2019 chez Performance GP de Montmagny pour la somme de 20 775 \$, plus les taxes applicables.

## **11- ADMINISTRATION**

### **11.1- Ressources humaines**

- 8222-10-18 Il est proposé par M<sup>me</sup> Céline Avoine, appuyé par M. Alphé Saint-Pierre et unanimement résolu de procéder à la nomination de M<sup>me</sup> Catherine Lauzon au poste de directrice des services administratifs à compter du 7 janvier 2019.

### **11.2- Audit des états financiers 2018**

- 8223-10-18 Il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M. Eddy Morin et unanimement résolu de procéder à la nomination de la firme Mallette afin qu'elle fasse l'audit des états financiers de l'exercice se terminant au 31 décembre 2018.

### **11.3- État des résultats au 30 septembre 2018**

La directrice générale adjointe présente les principaux éléments du rapport financier en date du 30 septembre 2018. Elle indique que le montant de l'encaisse était de 3 032 567 \$. Elle mentionne que de façon générale, les revenus et les dépenses suivent les projections estimées.

### **11.4- Comptes à accepter**

- 8224-10-18 Il est proposé par M<sup>me</sup> Céline Avoine, appuyé par M. Clément Fortin et résolu à l'unanimité que les comptes à accepter au 9 octobre 2018, incluant la rémunération du personnel, dont copie a été transmise aux membres du conseil et totalisant 239 641,17 \$, soient acceptés et autorisés pour paiement, le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des sessions de ce conseil, avec le certificat de disponibilité des crédits.



## 12- TROISIÈME LIEN ENTRE QUÉBEC ET LÉVIS

8225-10-18	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la congestion routière est un enjeu quotidien entre les rives nord et sud de Québec et que ceci a de lourdes conséquences en ce qui a trait à la productivité économique et à la qualité de vie des gens;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le projet de construction d'un troisième lien routier à l'est de Lévis et de Québec permettrait d'accroître la mobilité dans la grande région métropolitaine de Québec en plus d'accroître la fluidité des transports en créant un véritable circuit périphérique dans la grande région métropolitaine de Québec;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le projet de construction d'un troisième lien routier à l'est de Lévis et de Québec permettrait le développement économique de ces deux secteurs géographiques;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le projet de construction d'un troisième lien routier à l'est de Lévis et de Québec permettrait de mieux desservir la population et les entreprises des secteurs est des rives nord et sud de la grande région métropolitaine de Québec ainsi que les régions à l'est du Québec;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le projet de construction d'un troisième lien routier à l'est de Lévis et de Québec est un instrument de développement essentiel et nécessaire dont les retombées doivent être analysées sur le long terme;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la MRC de L'Islet aurait grandement intérêt à ce que le projet de construction d'un troisième lien routier à l'est de Lévis et de Québec se concrétise afin que la région de L'Islet puisse profiter des retombées économiques et sociales;
	<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	il est proposé par M <sup>me</sup> Denise Deschênes, appuyé par M. Benoît Dubé et unanimement résolu d'adhérer au regroupement se mettant en place afin de convaincre le gouvernement du Québec d'investir les sommes nécessaires à la construction d'un troisième lien routier à l'est de Lévis et de Québec.

## 13- MOTION DE FÉLICITATIONS ET DE REMERCIEMENTS

8226-10-18	Il est proposé par M <sup>me</sup> Céline Avoine, appuyé par M <sup>me</sup> Denise Deschênes et unanimement résolu :
	<ul style="list-style-type: none"><li>- de féliciter M<sup>me</sup> Marie-Ève Proulx pour son élection lors du scrutin tenu le 1<sup>er</sup> octobre 2018, de lui souhaiter du succès dans son mandat de députée de Côte-du-Sud et de lui offrir toute la collaboration de la MRC de L'Islet dans les dossiers qui feront progresser les intérêts de la région de L'Islet;</li><li>- de remercier le député sortant, M. Norbert Morin pour sa collaboration et son dévouement tout au long de son parcours de député de la circonscription.</li></ul>

## 14- COUR MUNICIPALE

Aucun sujet n'est soumis à la discussion.

## **15- MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun sujet n'est soumis à la discussion.

## **16- COMPTE RENDU DES COMITÉS**

Des comptes rendus sont présentés du comité de sécurité publique et du comité de sécurité incendie.

## **17- SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Aucune question n'est soumise par le public.

## **18- CORRESPONDANCE**

Suite au dépôt de la liste de la correspondance jointe en annexe, aucune résolution ne découle de celle-ci.

## **19- AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet n'est discuté.

## **20- PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre régulière du conseil de la MRC est prévue le mercredi 28 novembre 2018 à 19 h 30.

## **21- LEVÉE DE LA SESSION**

8227-10-18

Il est proposé par M. Mario Leblanc, appuyé par M. Benoît Dubé et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 21 h 15.

---

René Laverdière, préfet

---

Patrick Hamelin, sec.-trés.